

5 mars : Intersyndicale EP pour audience le même jour à la DGESCO.

12 mars : audience SNUEP Bac Pro GA à la DGESCO. Pas de réponse encore sur les CCF Maths Sciences....

Décrochage scolaire et argent public

Le rapport de l'inspection générale sur le décrochage scolaire montre le coût très élevé du décrochage : 220 000 € par décrocheur tout au long de sa vie. Chaque année, cela représenterait 22 milliards d'euros, soit 1% du PIB. Comme le taux de décrochage atteint 56 % dans les LP, les choix politiques devraient viser en priorité le renforcement de l'enseignement professionnel :

- En augmentant les capacités d'accueil surtout dans les domaines les plus utiles pour les jeunes et pour la société.
- En dédoublant les classes de seconde Bac Pro et de première CAP.
- En menant une vraie politique de prévention du décrochage.

Nos politiques et dirigeants ont fait d'autre choix :

- En fabriquant des décrocheurs
- En n'hésitant pas à payer la facture
- En donnant de l'argent à l'apprentissage sans aucune évaluation et surtout sans tenir compte des nombreuses ruptures de contrat.

Il est tout à fait légitime de se poser des questions sur ces choix et surtout sur l'utilisation de l'argent public. Ce qui est plus grave, c'est que ce système continue sans tenir compte de cette amère réalité.

Le taux d'absentéisme est plus élevé dans les LP

La DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective, et de la performance) note que « le taux d'absentéisme est sensiblement plus élevé dans les LP ». Ainsi, en janvier 2013, ces derniers ont, en moyenne, 14,8 % d'élèves absents non justifiés « quatre demi-journées ou plus », contre 6,4 % dans les LEGT et 2,8 % dans les collèges. Les auteurs de la note indiquent que « dans les 10 % d'établissements les plus touchés par l'absentéisme, on dénombre en LP plus de 36,2 % d'élèves absentéistes » en janvier 2013.

En raison de leurs absences, justifiées ou non, et tous motifs confondus, la DEPP estime que les élèves perdent en moyenne 5,4 % du temps d'enseignement sur l'année. Pour les LP, le chiffre monte à 8 % d'heures d'enseignement perdues.

Le fil conducteur

L'Observatoire Tendence Emploi Compétence est une instance qui appartient au MEDEF, son objectif est de « permettre d'aller encore plus loin sur la recherche d'une meilleure efficacité du marché du travail et de se poser des questions sur l'inadéquation constatée quotidiennement entre les besoins formulés par les entreprises en termes d'emplois, de recrutements, de compétences et la situation que vivent de nombreux demandeurs d'emplois désespérés car ils n'arrivent pas à trouver le job auquel ils aspirent. »

Dans la convention d'orientation de l'apprentissage dans la BTP en Aquitaine 2013-2015, on trouve plus de détails : « L'évolution de l'offre de formation et notamment de l'apprentissage doit prioritairement satisfaire aux besoins de compétences et de main-d'œuvre qualifiée avérés des entreprises du BTP ». Donc l'essentiel pour eux, c'est de répondre au besoin du marché et la formation devient un outil et pas une ambition nationale pour développer l'économie et assurer une formation complète de nos jeunes. Il faut cibler des compétences, nous disent nos inspecteurs et vous pouvez compter sur nous : on vous donnera tous les moyens pour faire des chiffres...

Etablissements privés et discrimination

Selon une enquête intitulée « La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés », publiée par la fédération de recherche du [CNRS Travail, emploi et politiques publiques](#), des établissements catholiques pratiquent une discrimination à l'entrée selon l'origine ethnique des élèves. Cette discrimination est constatée, aussi, en apprentissage. Il s'agit bien d'une sélection organisée et qui met les établissements de l'enseignement professionnel public devant davantage de problèmes et de difficultés.

L'enseignement catholique en progression...

Avec plus de 4000 élèves et 773 postes supplémentaires, l'enseignement catholique se porte bien, annonce son secrétariat général dans sa lettre mensuelle. L'enseignement catholique accueille à cette rentrée 8 400 lycéens et collégiens supplémentaires mais perd 4000 écoliers. **Au niveau du lycée, la hausse se porte surtout sur les lycées professionnels, en grande partie avec la création des bacs pros Assp. Les académies de Dijon, Bordeaux et Limoges connaissent la plus forte progression** alors que Amiens et Clermont-Ferrand reculent.

En ce qui concerne les enseignants, le SGEC annonce 773 emplois supplémentaires sur budget E.N. dont 482 enseignants en classe. Le SGEC envisage un redéploiement académique des moyens. 121 postes seront attribués au plan Réussite de tous **pour soutenir des Segpa et des Ulis en LP** et pour faire face à l'ouverture de deux établissements dans le 91 et le 13.

Café pédagogique du 24 février 2014

Les membres des syndicats qui constituent la Fédération syndicale unitaire (FSU) se sont réunis, hier, devant le bâtiment de l'inspection académique d'Agen. Une vingtaine de militants ont accroché pancartes et slogans aux grilles de l'établissement pour faire entendre leur voix. Pour eux, il était temps de faire prendre conscience de la situation actuelle de l'Éducation nationale. «Nous avons atteint la cote d'alerte», s'est exclamé Jean-Paul Cazeneuve, secrétaire départemental de la FSU, avant d'énoncer plusieurs exemples démontrant ces inquiétudes. «60 000 nouveaux postes ont été annoncés par le ministère de l'Éducation. Aujourd'hui, il y en a 15 000 et ce sera dur de respecter la promesse faite d'ici cinq ans». Selon la FSU, à l'échelle locale, aucun poste n'a été créé au premier et second degré et quinze postes ont été supprimés dans la filière professionnelle.



«De même, le gouvernement a annoncé une volonté de faire 50 milliards d'économie sur les dépenses publiques», a poursuivi Jean-Paul Cazeneuve. «C'est encore l'Éducation qui va passer à la caisse».

L'avenir de la formation professionnelle a été également pointé du doigt. La filière jugée trop coûteuse par le recteur devrait voir les classes atteindre les trente élèves dans les enseignements généraux. La FSU a appelé à de nouveaux rendez-vous en mars-avril.

13/02/2014

Droit Individuel à la Formation (DIF) **Témoignage accablant d'une collègue**

« J'ai fait une demande de DIF pour pouvoir assister à un séminaire à Paris. J'ai fait ma demande dans les temps (26/11) pour une formation le 1/02. 2 semaines avant la date, je m'inquiète de la suite donnée à ma demande (je n'engage pas des frais d'environ 500 euros entre le train, le logement et la formation) sans être certaine d'en avoir au moins une partie remboursée. Réponse du Rectorat à la secrétaire de mon établissement : "Nous avons bien reçu sa demande en date du 26/11, mais la commission n'est pas encore programmée. Il faut savoir que l'attribution du DIF ne peut conditionner son départ en formation. Le DIF est une indemnité qui est versée, après octroi de la commission, qu'en fin de formation."

C'est magique, non ? Proprement incroyable ! Peut-on parler d'un dispositif de formation ??? Bref, je n'ai pas fait cette formation ! En plus, si la commission se réunit fin avril, tous les projets de réalisation avant cette date sont supprimés. Et cela en contradiction avec la circulaire qui précise que « La période de réception des demandes est fixée de la date de la parution de la présente circulaire (4 octobre 2013) jusqu'au 30 avril 2014 inclus, pour des formations prévues entre le 1er juillet 2013 et le 30 juin 2014. »

Circulaire Reconversion / Qualification

[La circulaire Reconversion / Qualification](#) est sortie le 13 février 2014. Attention: le 10 mars est le dernier délai pour rendre le dossier.

Mouvement Inter académique :

- **Nous vous rappelons que la CAPN des PLP aura lieu le jeudi 6 et le vendredi 7 mars. Les barres d'entrées, publiées par certains syndicats, sont donc très provisoires et sujettes à modification ; c'est pourquoi le SNUEP-FSU ne les publie pas. Veulent-ils tuer le paritarisme ????**
- **Mutations Intra : le 13 mars au LP hôtelier à Talence de 15h30 à 17h30 ; le 12 mars de 14h à 17h. au local syndical ; le vendredi 21 mars de 12h à 14h. à l'ESPE de Mérignac. Convocations sur notre site ou contactez-nous.**
- **Ouverture du serveur : du 21 mars au 3 avril. Consultation des postes vacants à partir du 28 mars**

DECLARATION POUR LES LP-SEP EREA- CTSD 24 14/02/2014

Pour l'enseignement professionnel scolaire, la rentrée 2014 se prépare dans un contexte de stabilité budgétaire ne permettant pas de rattraper les reculs des années précédentes.

La politique de mise en concurrence de nos formations avec l'apprentissage perdure. Les conditions de travail fortement dégradées des enseignants ne seront pas améliorées.

Le Rectorat se dédouane aujourd'hui de sa responsabilité dans l'élaboration de la carte des formations professionnelles en tenant la seule Région pour responsable. Mais c'est bien l'Etat qui finance en grande partie nos formations à travers la rémunération de ses personnels. Le Recteur reste donc décideur des ouvertures ou des fermetures de sections.

Les grilles horaires tri-annualisées, l'accompagnement personnalisé « fourre tout » ou « bouche trou », le partage des heures disciplinaires (EGLS, volume complémentaire) dans le cadre de l'autonomie des établissements et l'accroissement d'heures supplémentaires ne sont pas acceptables.

Pour le département, l'application de ces grilles horaires et la politique ministérielle se traduisent par une baisse globale des heures postes (- 6.5 heures), alors que les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2014 sont en augmentation de 82 élèves.

Pour le SNUEP-FSU, cette dotation est insuffisante, elle ne permettra pas de répondre aux besoins des élèves et aux attentes de leurs familles.

Le SNUEP-FSU milite et réclame avec force l'abandon de tous ces modes de calcul et le retour à des grilles horaires nationales hebdomadaires et disciplinaires, ainsi que la restauration des seuils de dédoublement par discipline car chaque discipline doit être enseignée dans les mêmes conditions pour tous les élèves.

Le SNUEP dénonce le choix qui consiste à utiliser toujours les HSA aux dépens des heures postes, fragilisant ainsi les équipes, entraînant la multiplication des compléments de services et empêchant la création de postes.

Le SNUEP-FSU condamne cette politique comptable qui ne respecte pas les choix des élèves de suivre une formation professionnelle de qualité et qui conduit souvent à des résultats dommageables pour les jeunes et pour la société. Sans parler de la souffrance de nombreux enseignants à cause de la dégradation de leurs conditions de travail !

Jean-Luc Massias, S2 SNUEP 24

Compte rendu du CTSD 40 du 4 février 2014

Préparation de rentrée 2014 – DGH. Nous traitons ici les aspects liés à l'enseignement professionnel.

Structures ULIS

DASEN : Concernant les ULIS avec des seuils dépassés, on ne peut pas ouvrir 10 Ulis à la fois. Manque de moyens financiers et humains. Nous allons ouvrir 2 Ulis (Roquefort et St Paul les Dax). Cela ne va pas résoudre les problèmes des autres ULIS. Nous avons planifié l'ouverture d'Ulis et de Clis pour les prochaines années afin de mailler notre département. Nous voulons également diversifier les réponses à d'autres types de handicap. Politique volontariste. Mais il nous faut du temps.

Nous avons souligné le fait qu'il faille d'abord entendre la problématique du terrain avant d'implanter la structure sinon il y aura des risques de tensions avec certains personnels dont on devra reparler malheureusement en CHSCT. Il ne faut pas fonctionner à l'envers. Une fois que la décision est validée en CTA, il est très difficile de revenir en arrière.

Carte des formations pour les lycées et LP

Nous avons rappelé l'absence de concertation et de dialogue social dans le cas de fermeture et de retrait de moyens par le rectorat et la région comme :

- au LP de Morcenx : fermeture des Bac Pro qui alimentaient des BTS à St Paul Les Dax.
- à la SEP de Gaston Crampe à Aire sur Adour : la suppression d'une demi division en deuxième année de BTS CPi (15 élèves) et le passage à 20 élèves en première année l'an prochain malgré la demande de personnels formés par les entreprises environnantes.

Le **DASEN** préconise une approche par filière dans le cadre de cet « ajustement » où il s'agit de « rationaliser » et non d'« appauvrir ».

Nous avons été surpris que les Ulis prévues à St Paul et Roquefort ne figurent pas dans les documents préparatoires. Un oubli apparemment. En tout cas on peut s'interroger pour les personnels qui vont accueillir ces élèves. Qui va les former ?

DASEN : Il y a apparemment un module de formation qui va permettre de favoriser l'inclusion de ces élèves : parcours de formation et un travail d'accompagnement au sein des Zap. La formation sera à partir de septembre.

Nous avons été vigilants sur les effectifs des classes concernées pour l'intégration sur la base du volontariat même s'il peut paraître logique de choisir une classe à 26 plutôt qu'une à 30.

La FSU et l'UNSA rappellent que par ailleurs les enseignants devraient être formés en amont ; à Hagetmau il n'y a pas de directeur de SEGPA par exemple.

D'ailleurs, nous avons rappelé que certains chefs d'établissements comme à Hagetmau ont positionné leur CA pour voter la DGH avant le CTSD du jour et que nous travaillons en tant que délégués du personnel avec les chiffres que nous donnent les collègues dans les établissements, chiffres qui certes peuvent évoluer.

Nous avons rappelé que bien qu'il y ait une hausse des effectifs, la DGH baisse. Par ailleurs, au niveau des collèges ayant une SEGPA, il n'y a plus de visibilité.

Nous avons souligné le nombre trop important d'HSA cette année. Nous avons dénoncé le taux exorbitant dans certains établissements.

Frédéric Lalanne, S2 SNUEP 40

Loi Formation : la nouvelle répartition de la taxe d'apprentissage

Les 26 et 27 février 2014, les députés et sénateurs ont validé le projet de loi sur la formation professionnelle. Le texte avait obtenu en première lecture un vote favorable de l'Assemblée nationale le 7 février et du Sénat le 20 février. Trois précisions concernant la taxe d'apprentissage :

- Les versements des employeurs aux CFA (Quota) ne pourront dépasser « 21 % du montant de la taxe d'apprentissage due ».
- Les versements destinés à financer les formations hors apprentissage (hors Quota) ne pourront être supérieurs à 23 % de la taxe due.
- La nouvelle loi fixe un nouveau cadre juridique à la part hors quota de la taxe d'apprentissage, qui permet de financer les formations hors apprentissage (lycées professionnels, écoles, universités...). Bien sûr, on reviendra obligatoirement sur cette nouvelle loi.

Lundi 3 mars 2014 : Manif à l'ESPE

Manifestation organisée par les étudiants de l'ESPE. Elle partira de l'ESPE de Caudéran à 9h30 et marchera jusqu'à l'ESPE de Mérignac : « Mobilisons-nous afin de contester certaines décisions et **les divers dysfonctionnements que nous subissons tous les jours.** »

Le 8 mars 2014 : Journée Mondiale de la Femme

Appel à participer aux actions locales relatives à la journée du 8 mars.

Le samedi 8 Mars : manifestation à l'appel de l'intersyndicale 33 pour l'égalité hommes/femmes à 15h, Place de la Victoire à Bordeaux.

Le 18 mars 2014 : Grève et Manifestation à 11H30, Place de la République à Bordeaux

Pour le plein emploi qualifié, l'amélioration des conditions de travail, l'augmentation des salaires du privé et du public, du SMIC et des pensions.

Pour la défense de la sécurité sociale. Pour le maintien intégral des cotisations patronales de la branche famille et l'annulation de la décision gouvernementale de transfert sur l'impôt.

Pour l'arrêt des licenciements et des suppressions de postes et pour le développement des Services Publics à la hauteur des besoins sur tout le territoire.

Pour le retour de la retraite à 60 ans à taux plein et l'abrogation des régressions opérées depuis 1993.